



ÉLECTION

DU SECRÉTAIRE

DE SÉANCE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 OCTOBRE 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le trente et un octobre à 14 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 23 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT.

Absents :

Mme CALERO, Mme DUMARCHER.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15, il convient de désigner un secrétaire de séance.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- nommer un secrétaire de séance
- à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de nommer Mme Myriam GUTIEREZ, Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,

Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,

